



Schweizer  
Paraplegiker  
Stiftung

Fondation  
suisse pour  
paraplégiques

Fondazione  
svizzera per  
paraplegici

Swiss  
Paraplegic  
Foundation

## INFORMATION AUX MÉDIAS

# Le Conseil de fondation dissocie l'organe d'élection et de l'organe de nomination

**Nottwil, 5 juin 2019 – Le Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques a décidé de dissocier le droit de proposer du droit de choisir les candidats pressentis pour repourvoir les postes vacants en son sein. En agissant de la sorte, le Conseil de fondation entend fournir un socle plus large sur lequel asseoir la direction du Groupe suisse pour paraplégiques, et suivre les règles de bonne gouvernance (« Good Governance »).**

Comparable au conseil d'administration d'une SA, le Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) est l'organe suprême de Groupe suisse pour paraplégiques. Au mois d'octobre 2017, le Conseil de fondation a décidé de réduire la durée du mandat des membres du conseil à douze ans, d'imposer un âge limite de 70 ans et de faire passer le nombre de membres de 11 à 7, voire 9 au maximum. Ces dispositions entreront définitivement en vigueur d'ici 2020.

De plus, par souci de placer son action sous le signe d'une gouvernance d'entreprise moderne, le Conseil de fondation a décidé, en sa séance du 5 juin 2019, de créer une commission de nomination dans le but d'obtenir un soutien à la fois plus large et résolument tourné vers l'avenir.

### **Recherche élargie et présélection des candidats**

Cette commission de nomination sera compétente en matière de recherche et de pré-sélection des futurs membres du Conseil de fondation. Le choix et l'admission des membres au Conseil de fondation resteront l'attribution du Conseil de fondation. Ainsi le droit de proposition sera dissocié du droit d'admission des candidats au Conseil de fondation pour en repourvoir les postes vacants.

« La plupart des fondations en Suisse se constituent elles-mêmes », explique Daniel Joggi, président du Conseil de fondation de la FSP. « Nous avons examiné plusieurs modèles et en sommes arrivés à la conclusion qu'une commission de nomination sous l'égide d'une personnalité indépendante venant de l'extérieur sera sans doute mieux ». D'après Daniel Joggi, cela permettra d'avoir un plus large soutien tout en impliquant en même temps d'autres compétences inhérentes au réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques.

### **Iwan Rickenbacher présidera la nouvelle commission**

La commission de nomination sera présidée par le politologue indépendant, Iwan Rickenbacher, qui faisait autrefois partie du conseil de fondation de l'Aide suisse aux montagnards. La commission de nomination recherchera des candidats appropriés susceptibles de siéger au Conseil de fondation ; elle évaluera et présentera les candidatures sélectionnées au Conseil de fondation. « Nous ferons appel, si besoin est, à des agences de recrutement – le but étant toujours de trouver le profil susceptible d'apporter toutes les compétences requises pour être membre du Conseil de fondation », a précisé Iwan Rickenbacher.



### Commission de nomination (date de référence : 5 juin 2019)

Fonction	Personne
<b>Direction de la commission de nomination</b> 1 Personnalité externe au Groupe suisse pour paraplégiques n'y exerçant pas de fonctions	Prof. D <sup>r</sup> Iwan Rickenbacher
1 Adjointe Conseil de fondation / commission de nomination	Barbara Moser
1 Adjoint-e Comité directeur de l'Association des bienfaiteurs (non membre du Conseil de fondation)	vacant
1 Adjoint-e Comité directeur de l'Association suisse des paraplégiques (non membre du Conseil de fondation)	vacant
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques*	D <sup>r</sup> iur. Joseph Hofstetter
1 Adjoint-e indépendant-e du champ de prestations Médecine	vacant
1 Adjoint-e indépendant-e du champ de prestations Recherche	vacant
1 Membre du comité directeur d'un club en fauteuil roulant (élection lors de l'assemblée des délégués de l'ASP)	vacant (élection lors de l'AD en 2020)

\*avec voix consultative

#### Informations complémentaires :

Guillaume Roud, Attaché de presse pour la Suisse romande, Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil  
Téléphone 021 614 60 08, [guillaume.roud@paraplegie.ch](mailto:guillaume.roud@paraplegie.ch), [www.paraplegie.ch](http://www.paraplegie.ch)

#### Fondation suisse pour paraplégiques

La Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) compte aujourd'hui parmi les principales œuvres d'utilité publique du pays. Le Groupe suisse pour paraplégiques englobe un réseau de prestations intégral en faveur des paralysés médullaires. La coordination de prestations complètes est sans égale ; elle comprend la prise en charge sur les lieux mêmes de l'accident, les soins médicaux et la rééducation de même qu'un accompagnement tout au long de la vie, incluant la fourniture de conseils aux personnes concernées. Par leur appartenance à l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques, 1,8 million de personnes assurent une base financière solide à l'activité de cette œuvre de solidarité sans pareille. Jour après jour, quelque 1750 collaborateurs mettent tout en œuvre pour remplir leurs tâches exigeantes. La Fondation a été créée en 1975 par le D<sup>r</sup> méd. Guido A. Zäch. Informations complémentaires : [www.paraplegie.ch](http://www.paraplegie.ch).